



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladies professionnelles

Question écrite n° 108851

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le récent rapport que le conseil économique et social régional Nord-Pas-de-Calais a consacré à la santé au travail. La méconnaissance des risques et des maladies, souligne ce rapport, engendre une problématique de sous-déclaration des maladies professionnelles, et d'absence d'actions à la source sur les risques. Afin d'améliorer la traçabilité des expositions, il serait utile de faire compléter les informations qu'apportent les déclarations annuelles des données sociales (DADS) des entreprises, en s'appuyant par exemple, sur le développement de l'observatoire EVREST, dispositif national sur les évolutions et relations de santé au travail. Il lui demande les prolongements qu'il entend donner à ces recommandations.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108851

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 2011, page 5001

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)